

De nouveaux tris pour lutter contre le gaspillage

Depuis le mois de décembre 2022, des zones spécifiques sont aménagées sur les déchèteries qui disposent d'un espace suffisant*, afin de trier de nouveaux objets : les **articles de sport et loisirs** (ballons, matériel de pêche, de camping, planches à voile, tables de ping-pong...) et le **matériel de bricolage et de jardinage thermique** (tondeuses, tronçonneuses, motoculteurs...). Les objets collectés peuvent être abîmés, cassés ou en pièces détachées.

Auparavant, une grande partie de ces objets devaient être mis en décharge. Grâce à la mise en place du tri et de la collecte, ils peuvent être démantelés et recyclés. Cette nouvelle organisation vise aussi à encourager le réemploi et la réparation via un soutien des éco-organismes aux associations.

Pour en savoir plus sur les articles et filières concernés <https://www.ecologic-france.com/>

* Breteil, Le Verger, Plélan-le-Grand, Porcaro, Guilliers et Loscouët-sur-Meu.

